



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Août 2021

01 08 : PLUi Marenne Adour Côte Sud – La SEPANSO reçoit l'ordonnance du Tribunal administratif qui clôture l'instruction de cette affaire au 31/08/2021

02 08 : Mimizan – Me Ducourau reçoit le mémoire en défense de la commune de Mimizan daté du 01/09/2020 et les pièces jointes, notifiées par le greffe du Tribunal administratif le 27 juillet 2021

03 08 : Habas – Nous recevons le dossier complet concernant la demande de construction d'une antenne-relais d'Orange. Si nous avons enfin les caractéristiques d'ingénierie, les riverains ne sont pas rassurés pour autant. La SEPANSO réitère sa demande d'une réunion de l'instance de concertation départementale les installations radioélectriques concernant les communes d'Habas, Pey et Tilh (notre courrier du 31 mai 2021).

05 08 : Morcenx - Suivi de la plainte déposée le 22 mai 2019 (faux en écriture publique...) – Le Procureur a décidé de classer cette affaire sans suite.

06 08 : Alouette – Le Conseil d'État a annulé les arrêtés ministériels autorisant la chasse à l'alouette avec des pantos ou des matoles. Les cinq parlementaires landais ont demandé le maintien de la chasse traditionnelle à l'alouette. La SEPANSO les invite à relire les motivations qui figurent dans l'arrêt du Conseil d'État !

06 08 : Mimizan – Le directeur de l'Office National des Forêts répond longuement (2 pages) à notre courrier du 30 juillet dans lequel nous critiquions la succession de coupes rases en forêt domaniale. Il nous laisse espérer une gestion plus douce à venir...

06 08 : Saugnac & Muret – Le maire répond à notre courrier du 6 juillet : « ...*Je comprends vos préoccupations en termes d'environnement et de protection de la nature ainsi que les inquiétudes des riverains dans l'affaire citée, rien d'illégal a été fait. Notre PLU actuel permet ce type de projet immobilier... »*

06 08 : Soorts-Hossegor – Dossier 21BX03362 – Dans l'intérêt de la Fédération SEPANSO Landes, Me Wattine demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1900372 du 30 juin 2021 par lequel le tribunal administratif de Pau a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 26 septembre 2018 par lequel le maire de la commune de Soorts-Hossegor a délivré à M. et Mme Boillot un permis de construire une maison individuelle ainsi que la décision implicite du 26 janvier 2019 par laquelle la même autorité a rejeté son recours gracieux contre cet arrêté ; 2°) d'annuler l'arrêté et la décision contestés ; 3°) de condamner la commune à lui verser la somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ; 4°) avant dire droit et en application de l'article R 622-1 du code de justice administrative, ordonner une mesure de transport de la juridiction sur les lieux – Requête d'appel : 21 pages + 5 pièces jointes qui s'ajoutent aux 8 premières fournies en première instance.

08 08 : Roquefort – Comité de Pilotage du site Natura2000 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » - Patrick Ponge a représenté la SEPANSO - PV de la réunion : 3 pages + présentation powerpoint : 20 pages

09 08 : Affichage publicitaire – Dossier 1901267 – Le Tribunal administratif informe la SEPANSO que cette affaire est inscrite au rôle de l’audience publique du 08/09/2021. La SEPANSO répond au courrier du tribunal en date du 13 juillet concernant la demande de frais irrépétibles.

10 08 : Léon - Enquête publique préalable à une demande d’évaluation environnementale de reconstruction du barrage de la Nasse, au sein de la réserve naturelle nationale du Courant d’Huchet – Observations SEPANSO (2 pages) : nous rappelons que l’arrêté créant la réserve interdit l’aménagement de nouvelles voies de circulation (article 12)

10 08 : Pontenx les Forges – Examen du site qui doit faire l’objet d’une demande de défrichement.

11 08 : Hossegor et autres : communiqué SEPANSO Landes

La SEPANSO demande un code rouge pour le front de mer. Tandis que le GIEC réclame un coup d'arrêt de toutes les pollutions, le littoral landais subit une accélération inédite de l'ultra-poubellisation des plages. Ciblé par tiktok, Hossegor (40150) bat cette année tous ses records de pollution littorale.



/photos prises sur le front de mer d'Hossegor, juillet-août 2021

19 08 : Capbreton - Enquête publique unique préalable à une demande de concession de plage naturelle – Le titre est trompeur : la SEPANSO a adressé ses observations (2 pages) et marqué son opposition aux cabanes de restauration...

19 08 : Liste des commissaires enquêteurs – le président de la SEPANSO demande à la préfète de bien vouloir l’inviter à participer à la réunion qui fixe la liste des commissaires enquêteurs pour l’année à venir. Nous étions régulièrement invités autrefois.

20 08 : Habas – Antenne-relais – Le président de la SEPANSO écrit au secrétaire général de la préfecture : « ...J’ai reçu copie du courrier que vous avez adressé le 29/07/2021 à Madame Christine Ladeux pour communication aux membres du Collectif du chemin de la Treytie à Habas et le dernier paragraphe : « ... la concertation sur les projets d’antenne doit se faire en premier lieu au niveau local et je vous invite à vous rapprocher de la maire d’Habas sur ce point, au regard des documents actuellement disponibles dont ceux transmis en annexe. Le maire pourra utilement solliciter la réunion de l’instance départementale de concertation s’il l’estime nécessaire. »

Si nous sommes bien d’accord sur la nécessité de la concertation au niveau local (Convention d’Aarhus et Charte de l’Environnement intégrée à la Constitution), permettez-moi de faire observer que le maire a été sollicité à plusieurs reprises et qu’au moins une copie de l’un des courriers vous a été transmis. Le maire fait la sourde oreille ! C’est la raison pour laquelle j’ai sollicité la réunion de l’instance de concertation pour solliciter l’arbitrage de l’État. Il est évident que si cette instance ne peut être réunie qu’avec le bon vouloir du maire, cela correspond en fait à octroyer au maire un droit de veto et à nier le droit des citoyens à être entendus par l’État, garant des libertés publiques...»

20 08 : Pontenx les Forges – Jean Dupouy, Vice-Président SEPANSO 40 écrit au Service Nature & Forêt de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer : « Dossier SCEA ... Nous avons visité le site le mardi 10 août en fin d'après-midi. Nous n'avons pu faire aucune constatation, la parcelle est complètement nettoyée de ses arbres et végétation. Nous ne comprenons pas pourquoi ce dossier s'ouvre à l'enquête publique ce 18 août, vu l'état de la parcelle aucun avis n'est possible. Nous avons constaté toutefois : - côté sud, un fossé profond est présent entre la parcelle et le pare-feu - un autre fossé semble avoir été nettoyé le long de la parcelle côté est en direction du nord - la présence d'une importante lagune de l'autre côté du pare-feu côté sud. Notre question subsidiaire est : pourquoi les fossés ne sont-ils pas dirigés vers la lagune afin qu'elle perdure ? Si nos renseignements sont bons, la SCEA MOUNES dont M. Banos aurait repris ce dossier pour lequel vos services ont refusé le défrichement. Nous vous joignons donc le dossier origine et les photos des actions réalisées sur les pins. Effectivement, sans cime leur développement est voué à l'échec et justifiera le défrichement. Nous supposons que ces parcelles n'ont pas été subventionnées Klaus, dans le cas contraire ... »

21 08 : Léon – étude de terrain sur le secteur de La Nasse (réserve naturelle)

25 08 : Biscarrosse – Dossier 20BX03693 – La Cour administrative d'appel fixe la clôture de l'instruction de cet instance au 09 septembre 2021.

28 08 : Tourterelle des bois - D'extrême justesse, car la chasse ouvrirait théoriquement aujourd'hui, le ministère vient de publier ce matin au JO l'arrêté qui suspend la chasse de la tourterelle des bois pour la saison 2021-22: - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043984866> - La synthèse de la [consultation publique](#) n'est pas encore disponible. Elle avait recueilli une très large participation, plus de douze mille commentaires (parmi lesquelles la demande de suspension de la SEPANSO Landes).

28 08 : Sorde l'Abbaye – la SEPANSO signale les envois de déchets d'un camion.

29 08 : Saint-Martin d'Oney – la SEPANSO répond à des habitants de la commune qui souhaitent voir conservé un espace arboré.

30 08 : Rion des Landes – La SEPANSO porte à la connaissance de la Préfète l'existence d'un camping sauvage sur un terrain agricole.

30 08 : Sorde l'Abbaye – la SEPANSO attire l'attention de la Préfète sur la dégradation de la falaise (site archéologique, mais aussi proximité d'une habitation) probablement induite par l'élimination des boisements.

30 08 : Ygos Saint-Saturnin - La SEPANSO s'inquiète à propos de la circulation de VTT le long du ruisseau de Lassus (réseau Natura 2000)

30 08 : Belus – réunion SAGE Adour Aval avant l'enquête publique – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

30 08 : Pontenx-les-Forges – la SEPANSO transmet à l'Agence Régionale de Santé le relevé acoustique et son analyse des mesures de bruit réalisées au mois de juillet chez nos adhérents exposés aux émissions sonores de garagistes qui travaillent en zone résidentielle. Nous demandons à l'ARS d'intervenir auprès du maire pour qu'il fasse respecter la réglementation. Le responsable de l'ARS a félicité le président de la SEPANSO pour l'excellente qualité du rapport transmis (10 pages + 52 pages d'annexes) ; tout le mérite en revient à Jean Dupouy, vice-président.

31 08 : Tartas – Comité départemental de suivi de certaines espèces protégées (grands cormorans) - Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 4 pages

31 08 : Parentis en Born – L'attention de la SEPANSO est attirée sur un problème d'aménagement (dossier privé)

31 08 : Peyrehorade – L'attention de la SEPANSO est attirée sur un problème d'assainissement.

.../...

Documents :

- <https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-juge-que-plusieurs-techniques-de-chasse-traditionnelles-des-oiseaux-sont-illegales>

La Ligue pour la protection des oiseaux et l'association One Voice ont demandé au Conseil d'État d'annuler les autorisations ministérielles de chasse des vanneaux huppés, pluviers dorés, grives et merles noirs à l'aide de tenderies (filets fixés à terre ou nœuds coulants suivant les espèces chassées) dans le département des Ardennes, et des alouettes des champs à l'aide de pantès (filets horizontaux) et de matoles (cages) dans les départements de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques pour les saisons de chasse 2018 à 2020. La directive européenne « Oiseaux » du 30 novembre 2009 interdit les techniques qui capturent des oiseaux massivement et sans distinction d'espèce. Mais elle prévoit aussi qu'une dérogation peut notamment être accordée, à condition d'être dûment motivée et dès lors « *qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante* » pour capturer certains oiseaux. Le Conseil d'État constate que les autorisations ministérielles en cause, d'une part, ne sont pas dûment motivées et, d'autre part, que le ministre n'a pas été en mesure d'établir que ces méthodes de chasse, certes traditionnelles, sont les seules permettant de procéder à la capture des vanneaux huppés, pluviers dorés, alouettes des champs, grives et merles noirs. Or, comme l'a précisé la Cour de justice de l'Union européenne en mars dernier¹, le seul motif de préserver ces méthodes de chasse dites « traditionnelles » ne suffit pas à les autoriser.

Sur ce lien, le rapport intégral du GIEC en anglais

<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#FullReport>

Sur ce lien, le résumé en français à l'attention des décideurs : https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/?fbclid=IwAR3jFBDAJQsCBRVJCa5GcI5P_EWYnCuZALPEhQ9AaqZ2N9Ye8pgehEUeVA

Loi n° 2021-1104 du 22 août portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (JORF le 24/08/2021 = 126 pages)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=x7Gc7Ys-Z3hzgxO5KgI0zSu1fmt64dDetDQxhvJZNMc=>

Stocker du carbone dans les sols français. Quel potentiel et à quel coût ? – S.Pellerin, L Bamère, I. Savini, O. Réchauchère, coord. – Quae éditions – 235 pages

Version .pdf téléchargeable gratuitement

Les zoonoses, ces maladies qui nous lient aux animaux – G Vourc'h, F. Moutou, S. Morand, E. Jourdain – Quae éditions – 175 pages

Version .pdf téléchargeable gratuitement